

Note de synthèse

Budget Primitif 2025

MARCK

SOMMAIRE

Introduction

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

1.2 Les dépenses de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

2.2 Les dépenses d'investissement

2.3 Les crédits d'investissement pluriannuels – AP/CP

3. Montant du budget consolidé

4. Capacité de désendettement

5. Ratios financiers

INTRODUCTION

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale, un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs (2023 et 2024) des données issues du Budget primitif 2025.

Le budget primitif (BP) 2025 de la commune appliquant la nomenclature budgétaire et comptable M57 est présenté avec la reprise des résultats 2024. Son élaboration s'est faite sur les priorités suivantes :

- Des recettes évaluées avec prudence
- Des dépenses de fonctionnement estimées avec rigueur
- La poursuite du désendettement de la commune
- Privilégier les investissements non générateurs de frais de fonctionnement afin de préserver les marges de manœuvre financières futures de la commune
- Un volume de dépenses d'équipement de 3,446 M€ (restes à réaliser compris)
- Une recherche active de subventions auprès de nos partenaires (l'Etat, la Région, le Département, GCT&M, la Fédération Départementale d'Energie, la CAF, fonds européens ...)
- Un autofinancement de près de 1,66 M€.

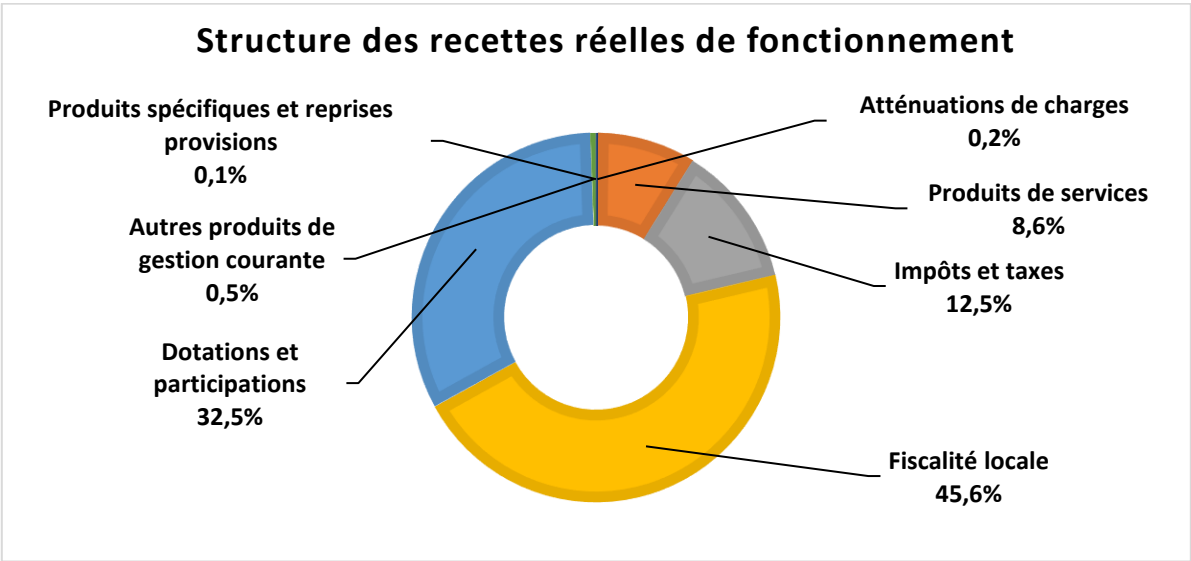
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d’assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité
- Les dotations et participations
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Il est prévu au BP 2025 pour **les recettes réelles de fonctionnement** (hors excédent de fonctionnement 2024 reporté) un montant de **11 138 141 €**, elles étaient de 11 004 762 € au BP 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	CA 2023	CA 2024	BP 2024	BP 2025	BP 2024 - BP 2025 %
Impôts / taxes	6 305 275 €	6 400 837 €	6 349 120 €	6 474 015 €	1,97 %
Dotations / Subventions	3 726 516 €	3 759 197 €	3 677 091 €	3 619 676 €	-1,56 %
Recettes d’exploitation	922 128 €	1 042 994 €	951 401 €	1 008 311 €	5,98 %
Autres recettes	160 322 €	436 241 €	27 150 €	36 139 €	33,11 %
Recettes réelles de fonctionnement	11 114 241 €	11 639 269 €	11 004 762 €	11 138 141 €	1,21%
Opérations d’ordre	130 018 €	198 601 €	166 312 €	268 659 €	61,54 %
Excédent de fonctionnement	850 000 €	825 300 €	825 300 €	758 200 €	-8,13 %
Total recettes de fonctionnement	12 094 259 €	12 663 170 €	11 996 374 €	12 165 000 €	1,41%

Les impôts et taxes

Ils concernent les recettes fiscales directes et indirectes (impôts directs locaux, les dotations communautaires, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, la taxe sur les pylônes électriques, l'accise sur l'électricité, les droits de place, la taxe locale sur la publicité extérieure et la taxe additionnelle aux droits de mutation).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des taux de la fiscalité locale.

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Taux Foncier Bâti	41,45 %	41,45 %	41,45 %	0 %
Taux Foncier non Bâti	54,97 %	54,97 %	54,97 %	0 %
Taux Taxe Habitation Résidences Secondaires et Logements Vacants	19,15 %	19,15 %	19,15 %	0 %

Les dotations, subventions ou participations

Elles concernent les dotations de l'Etat (la DGF, le FCTVA, la compensation au titre des exonérations TF, la dotation pour les titres sécurisés ...), le Fonds Départemental de Péréquation de la TP, les participations de l'Etat ou de la Région ou du Département sur diverses actions portées par la commune ainsi que les prestations versées par la CAF pour le fonctionnement de nos structures à caractère social (les services de la crèche) et à caractère de loisirs (centres de loisirs, séjour Neige, Camp Ado).

La commune emploie des agents en contrat PEC (Parcours Emplois Compétences). Elle perçoit de l'Etat et du Département une aide en contrepartie du parcours d'accompagnement qu'elle met en place. En 2023, ces aides étaient imputées au chapitre 013 « Atténuations de charges ». Depuis 2024, elles sont imputées au chapitre 74 « Dotations et participations ».

Les recettes d'exploitation

Elles concernent les produits liés aux activités des services, les redevances au titre de l'occupation du domaine public, le remboursement de charges fonctionnelles et de charges de personnel par divers organismes ou collectivités ainsi que les autres produits de gestion courante comme les revenus des immeubles ou des remboursements de sinistre.

Les autres recettes

Elles concernent les remboursements sur rémunération de personnel, les produits financiers, les produits spécifiques (comme les cessions et les mandats annulés sur exercices antérieurs) ainsi que les reprises sur provisions.

Les opérations d'ordre

Elles concernent les travaux réalisés en régie et les subventions d'équipement amortissables.

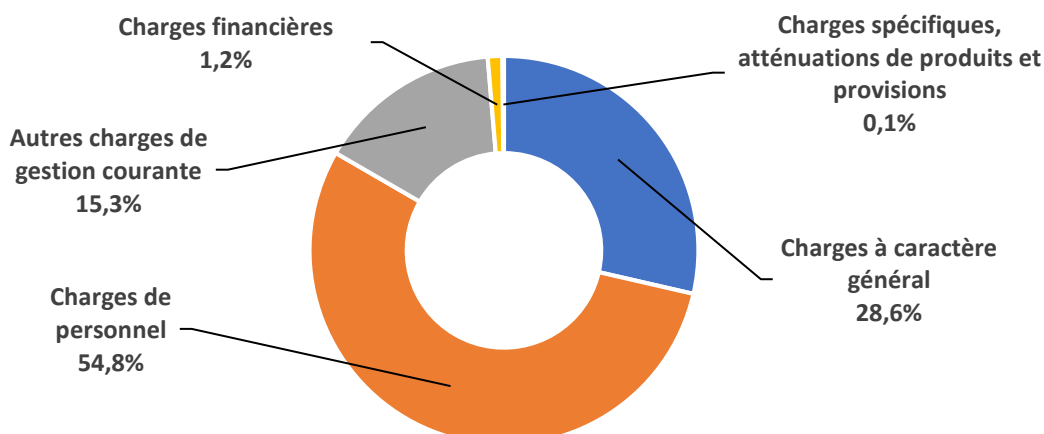
1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, notamment :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Il est prévu au BP 2025 pour **les dépenses réelles de fonctionnement** un montant de **11 504 500 €**, elles étaient de 11 367 074 € au BP 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	CA 2023	CA 2024	BP 2024	BP 2025	BP 2024 – BP 2025 %
Charges de gestion	3 660 153 €	3 949 191 €	4 958 774 €	5 050 360 €	1,85%
Charges de personnel	5 819 075 €	6 018 740 €	6 150 000 €	6 300 000 €	2,44%
Atténuations de produits	28 044 €	4 782 €	70 000 €	8 140 €	-88,37%
Charges financières	149 326 €	142 079 €	173 000 €	140 000 €	-19,08%
Autres dépenses	57 034 €	9 139 €	15 300 €	6 000 €	-60,78%
Dépenses réelles de fonctionnement	9 713 632 €	10 123 931 €	11 367 074 €	11 504 500 €	1,21%
Opérations d'ordre	364 978 €	783 227 €	629 300 €	660 500 €	4,96%
Total dépenses de fonctionnement	10 078 610 €	10 907 158 €	11 996 374 €	12 165 000 €	1,41%

Les charges de gestion

Elles concernent les charges à caractère général (dépenses relatives au fonctionnement des structures et des services, à l'organisation des fêtes et cérémonies, à l'entretien du patrimoine communal...), les subventions de fonctionnement versées aux associations, au CCAS et à ses budgets annexes, les indemnités et cotisations des élus, le contingent du service incendie, les redevances pour la location de logiciels, les droits d'utilisation relevant de l'informatique en nuage, les créances admises en non-valeur, les créances éteintes et les contributions obligatoires comme les redevances scolaires.

Avec la mise en œuvre du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024, les charges de gestion concernent aussi les subventions exceptionnelles, les bourses et les prix (les bourses et les allocations versées aux étudiants, l'allocation Beaux-Arts, l'allocation Musique, l'aide BAFA, l'achat des dictionnaires distribués aux enfants fréquentant le cours moyen 1 des écoles élémentaires de la commune, l'achat de coupes et trophées, les prix offerts lors de concours communaux). Sur l'exercice 2023, ces dépenses étaient considérées comme des charges exceptionnelles (elles sont donc comprises dans les autres dépenses dans le tableau ci-dessus).

Les charges de personnel

Elles représentent en 2025, 54,76 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. Elles concernent les salaires, les charges sociales, l'assurance du personnel et la cotisation à la médecine du travail.

- Le tableau ci-dessous présente la structure globale des effectifs au 31 décembre 2024.

Agents en position d'activités (tous statuts)	135	100%
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	108	80%
Non titulaires occupant un emploi permanent	15	11%
Autres agents n'occupant pas un emploi permanent	12	9%

- Le tableau ci-dessous présente la structure détaillée des agents titulaires, stagiaires et non titulaires permanents au 31 décembre 2024.

Filières professionnelles	Fonctionnaires	Agents non titulaires permanents
Administrative	26	3
Technique	52	10
Médico-sociale	3	1
Police Municipale	5	0
Animation	15	0
Sociale	7	1
TOTAL	108	15

Les atténuations de produits

En 2025, elles concerneraient d'éventuels dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants et le reversement d'un tiers de l'impôt sur les cercles et maisons de jeux au Centre Communal d'Action Sociale de Marck.

Les charges financières

Elles correspondent au remboursement des intérêts de la dette.

Les autres dépenses

Elles concernent des charges spécifiques et les provisions.

Les opérations d'ordre

Elles sont composées du virement à la section d'investissement et de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

L'ensemble de ces recettes de fonctionnement représente 11 406 800 €. En y ajoutant l'excédent de fonctionnement 2024 reporté de 758 200 €, **le total des recettes de fonctionnement pour 2025 s'élève à 12 165 000 €.**

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

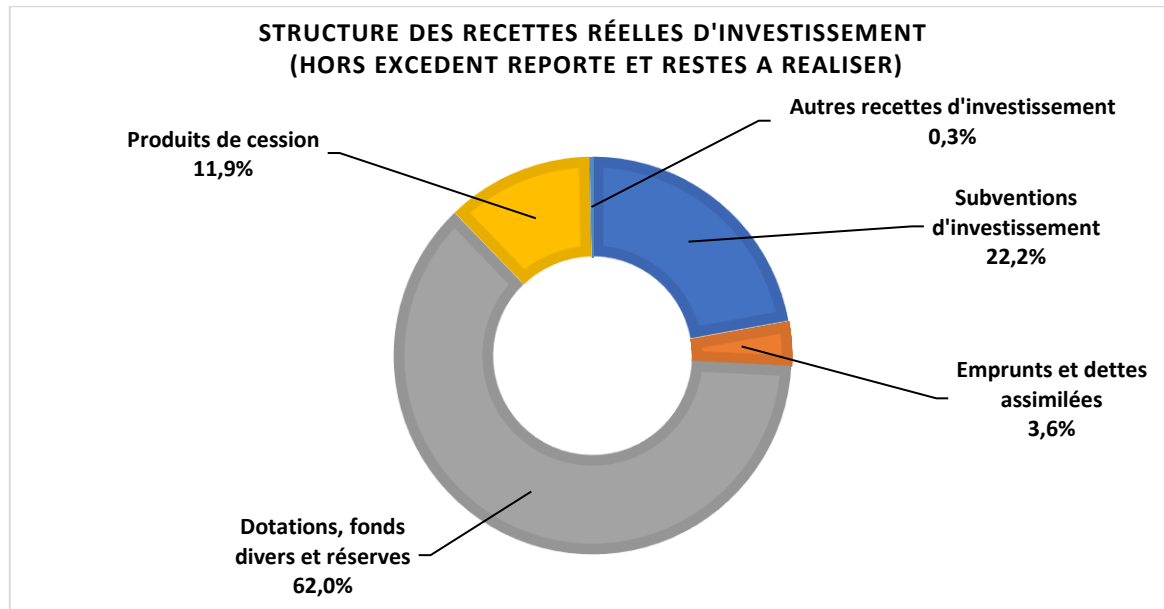
2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, de GCT&M ...
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (part de l'excédent de fonctionnement 2024 affectée en investissement)
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2025, les **recettes réelles d'investissement** (hors excédent d'investissement 2024 et restes à réalisés 2024), s'élèveraient à **2 268 900 €**. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	CA 2023	CA 2024	BP 2024	BP 2025
Subventions d'investissement	1 270 485 €	1 077 256 €	1 156 676 €	503 188 €
Emprunts et dettes assimilées	243 000 €	0 €	2 000 €	82 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	1 296 344 €	1 479 694 €	1 480 348 €	1 406 812 €
<i>Dont 1068 (Part excédent de fonctionnement N-1)</i>	<i>814 303 €</i>	<i>1 190 349 €</i>	<i>1 190 349 €</i>	<i>997 812 €</i>
Autres recettes d'investissement	127 629 €	191 543 €	394 546 €	276 900 €
Recettes réelles d'investissement	2 937 458 €	2 748 493 €	3 033 570 €	2 268 900 €
Opérations d'ordre	491 767 €	998 713 €	923 100 €	711 500 €
Excédent d'investissement	266 145 €	0 €	0 €	90 184 €
Restes à réaliser	-	0 €	1 114 067 €	1 255 203 €
Total recettes d'investissement	3 695 370 €	3 747 206 €	5 070 737 €	4 325 787 €

Autofinancement

Une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2024 et affecté en section d'investissement (997 812 €), le virement de la section de fonctionnement (200 000 €) et les dotations aux amortissements (460 500 €) représentent une recette de 1 658 312 €.

Les subventions

1 753 391 € de subventions (y compris les restes à réaliser d'un montant de 1 255 203 €) à percevoir de nos partenaires sont inscrits au budget primitif 2025. Il s'agit de recettes acquises à ce jour. A ces subventions s'ajoute le produit des amendes estimé à 5 000 €.

Les emprunts

Des crédits sont prévus à hauteur de 82 000 € pour un éventuel recours à l'emprunt pour le financement du programme d'investissement 2025.

Les cessions foncières

Les crédits inscrits au budget primitif 2025, 269 900 € concernent la vente d'une parcelle rue du 28 Septembre et d'un immeuble Place de l'Europe ainsi que la cession de divers matériels techniques.

Autres recettes réelles d'investissement

D'autres recettes sont inscrites au budget primitif 2025 (le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), des taxes d'aménagement et le remboursement partiel d'un prêt accordé en 2022 à une association sportive marchoise) pour 416 000 €.

Les opérations patrimoniales

Il s'agit d'opérations à réaliser au sein de la section d'investissement sans flux de trésorerie. Elles s'élèveraient à 51 000 €.

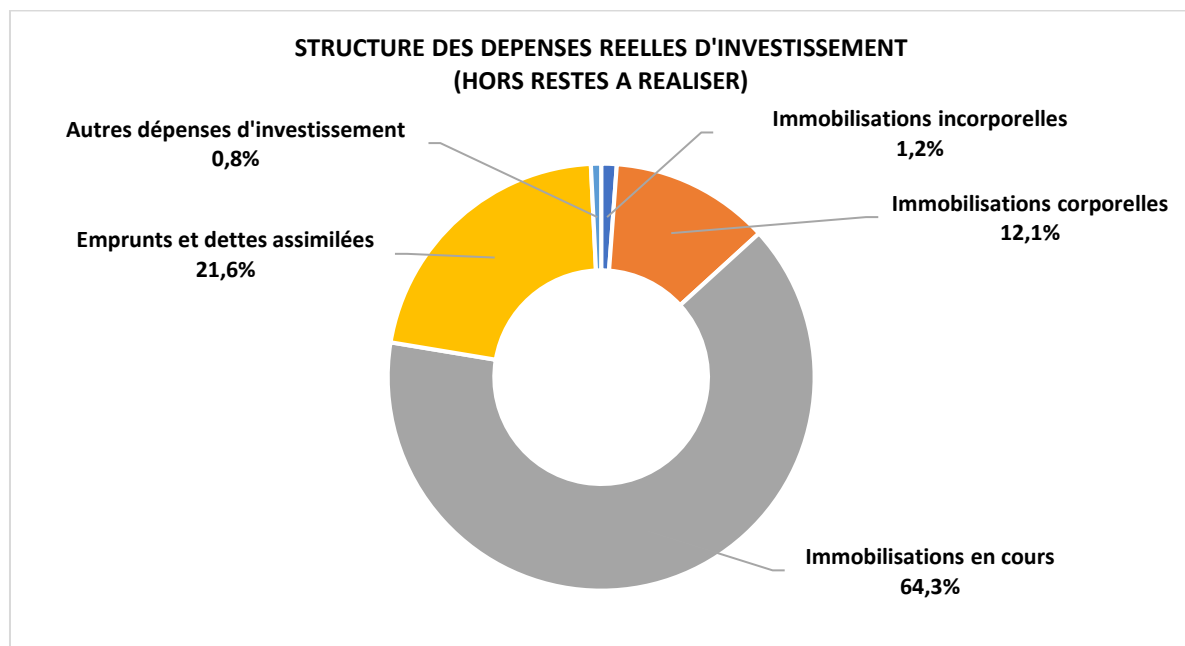
L'ensemble de ces recettes représente 4 235 603 €. En y ajoutant l'excédent d'investissement 2024 reporté de 90 184 €, **le total des recettes d'investissement pour 2025 s'élève à 4 325 787 €.**

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2025, **les dépenses réelles d'investissement** (hors restes à réaliser) s'élèveraient à un montant total de **2 592 969 €**. Elles se décomposent de la manière suivante :



Année	CA 2023	CA 2024	BP 2024	BP 2025
Immobilisations incorporelles	103 622 €	79 749 €	52 300 €	33 000 €
Immobilisations corporelles	492 632 €	340 848 €	429 110 €	312 580 €
Immobilisations en cours	2 196 298 €	1 918 580 €	2 645 788 €	1 667 389 €
Emprunts et dettes assimilées	807 990 €	605 727 €	632 000 €	560 000 €
Autres dépenses d'investissement	105 741 €	30 311 €	8 000 €	20 000 €
Dépenses réelles d'investissement	3 706 283 €	2 975 215 €	3 767 198 €	2 592 969 €
Opérations d'ordre	256 807 €	414 087 €	460 112 €	319 659 €
Déficit d'investissement	0 €	267 720 €	267 720 €	0 €
Restes à réaliser	-	-	575 707 €	1 413 159 €
Total dépenses d'investissement	3 963 090 €	3 657 022 €	5 070 737 €	4 325 787 €

Les opérations d'équipement

Les opérations d'équipement brut (immobilisations incorporelles, corporelles et en cours, autres dépenses et les restes à réaliser) s'élèvent à 3 446 128 €. Il s'agit :

- La fin des travaux de réfection des travaux de voirie et d'éclairage public des allées des Chardonnerets, des Fauvettes et des Pinsons : 608 692 € ;
- Le démarrage du programme de renouvellement de l'éclairage public sur la commune : 740 000 € ;
- Divers travaux de voiries et de sécurité : 1 050 360 € (l'aménagement d'un parking au stade du Fort-Vert, la poursuite des travaux de réfection de voiries rurales, les travaux de voirie rue d'Alger et Chemin des Dunes, l'installation de deux barrières articulées au niveau de la Digue TAAF et de la Rampe Paul, une étude de faisabilité portant sur la rénovation de la voirie avenue de l'Aéroport, la réfection du moulin du Giratoire avenue de Verdun, l'inscription de crédits pour le remplacement de bornes incendies, l'achat d'extincteurs et de matériel de vidéoprotection ...) ;
- Divers travaux d'aménagement des stades et salles de sports : 347 418 € (la création d'un city-stade au Fort-Vert, la réfection de la toiture du module 2, l'acquisition d'arroseurs pour les terrains de football du stade de Marck ...) ;
- Divers travaux d'aménagement des espaces extérieurs et des cimetières : 241 449 € (l'installation de toilettes publiques place de l'Europe, l'aménagement d'une aire de jeux et d'un square dans le quartier de Schweitzer, la création de fosses dans le cadre de l'opération « Plantation d'arbres », la création d'un jardin du Souvenir au cimetière des Hemmes-de-Marck ...) ;
- L'acquisition de matériel et de mobilier pour les écoles : 28 904 € ;
- Deux acquisitions foncières : 35 100 € ;
- Des subventions d'équipement à hauteur de 20 000 € (aides à l'installation de médecins généralistes sur la commune) et des crédits pour des projets participatifs à hauteur de 30 243 € dont 10 243 € au titre du projet participatif 2021 (restes à réaliser) ;
- 343 962 € pour permettre de faire face aux besoins des services et pour des travaux divers (l'aménagement d'une aire de jeux extérieure pour le Multi-Accueil de la MPE, l'installation

d'une alarme à la MPE, l'installation d'un rideau métallique à l'entrée de la Police Municipale, l'achat de matériel informatique et de téléphonie, de mobilier, d'un véhicule électrique, d'un camion, d'un car-podium, de tondeuses et de divers équipements pour les Services Techniques, des équipements pour la Police Municipale, une autolaveuse pour le COSEC, divers équipements de nettoyage pour les dames de service ...).

Autres dépenses d'investissement

D'autres crédits sont inscrits au budget primitif 2025 pour :

- Le remboursement en capital de la dette : 560 000 € ;
- Les opérations d'ordre comprenant :
 - L'amortissement des subventions d'équipement : 68 659 € ;
 - Les travaux en régie : 200 000 € ;
 - Les opérations patrimoniales : 51 000 €.

2.3 Les crédits d'investissement pluriannuels – AP / CP

La section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année. Les AP/CP s'inscrivent donc dans une perspective de gestion pluriannuelle des investissements.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							
BUDGET PRIMITIF 2025							
Libellé	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé	CP antérieurs au 01/01/N	CP ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
Réfection du quartier des Hautes-Communes (voiries, EP, Placette) (opération 9039)	1 755 947,03	-10 385,54	1 745 561,49	1 745 561,49	0,00	0,00	0,00
Réfection des allées des Chardonnerets, des Fauvettes et des Pinsons (opération 9042)	645 607,00	-18 413,11	627 193,89	18 501,89	608 692,00	0,00	0,00
Renouvellement de l'éclairage public de la commune (opération 9043)	1 803 000,00	-443 000,00	1 360 000,00	0,00	740 000,00	325 000,00	295 000,00

L'opération d'équipement concernant l'AP 9039 étant terminée, l'AP sera clôturée à l'occasion du vote du budget primitif 2025. Ainsi, elle est fixée à 1 745 561,49 €.

Les AP concernant les opérations d'équipement 9042 et 9043 sont révisées de la manière suivante :

- AP 9042 : Réfection des allées des Chardonnerets, des Fauvettes et des Pinsons :
 - AP voté en 2024 : 645 607 € ;
 - Révision de l'AP en 2025 : - 18 413,11 € ;
 - Montant révisé de l'AP : 627 193,89 € ;
 - CP antérieurs au 01/01/2025 : 18 501,89 € ;
 - CP ouverts pour 2025 : 608 692 € dont 590 692 € de restes à réaliser 2024.

- AP 9043 : Renouvellement de l'éclairage public de la commune :
 - AP voté en 2024 : 1 803 000 € ;
 - Révision de l'AP en 2025 : - 443 000 € ;
 - Montant révisé de l'AP : 1 360 000 € ;
 - CP antérieurs au 01/01/2025 : 0 € ;
 - CP ouverts pour 2025 : 740 000 € dont 458 446 € de restes à réaliser 2024 ;
 - CP au-delà de 2025 : 620 000 €.

3. MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE

Le montant du budget primitif 2025 consolidé est égal à 16 490 787 €.

4. CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne brute dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet. Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

	2022	2023	2024
Epargne brute en k€	1 226	1 391	1 127
Dette au 31/12/N en k€	5 640	5 075	4 469
Capacité de désendettement Dette/EB	4,60	3,65	3,97

Au 31 décembre 2024, il faudrait à la commune 3,97 années pour rembourser la totalité de sa dette en y consacrant l'intégralité de l'épargne dégagée.

5. RATIOS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les ratios obligatoires de la Collectivité de l'année 2025.

RATIOS	Valeurs BP 2025
Nombre d'habitants au 01/01/2024	10 600
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 085,33 €
Produits des impositions directes/population	430,19 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 050,77 €
Dépenses d'équipement brut/population	343,97 €
Encours de dette/population	421,59 €
DGF/population	262,31 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	54,76%
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	108,32%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	32,74%
Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	40,12%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (CA n-1)	9,68%